



Droits à l'image revendeurs

Par lilybulle, le 31/01/2019 à 12:26

Bonjour,

Je suis photographe et j'ai fait des photos pour des clients il y a 4 ans environ.

Ils m'ont, suite à ça, demandé les droits pour l'international 2 ans après.

Voici les droits que j'ai cédés la première et la seconde fois.

**1/ Droits d'auteur cédés en France pour tous supports, et web.
Droits cédés en international seulement pour le site internet**

2/ Droits d'auteurs forfaitaires cédés sans limite dans le temps, pour une utilisation promotionnelle (flyers, web, réseaux sociaux, presse, publicité avec achat d'espace, édition par un tiers, licences, objets et supports destinés à la vente, cartes postales, posters, boîtes, packaging, etc... À l'international et sur tous territoires.

Aujourd'hui, mes clients me demandent les photos en très haute définition, pour leurs revendeurs qui souhaiteraient de très grands posters/affiches des photos afin qu'ils puissent les afficher dans leur boutique.

La question est donc....

Est-ce que les revendeurs sont inclus dans les droits, ou dois-je leur facturer les photos pour qu'ils puissent faire les tirages qu'ils souhaitent ?

Merci par avance pour vos réponses éclairées....c'est la première fois que ce cas de figure se présente, et j'avoue ne pas savoir quoi faire.

Chris